

ARRETE DU MAIRE
N°24

Circulation règlementée
Rue Sylvain Sénécaux

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en ses articles L.2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R411-5, R411-8, R411-21 et R417-10 ;

Vu la demande en date du 16 mai 2024 de l'entreprise MK TELECOM, domiciliée 2 rue de Ponterland, 62210 AVION représentée par Monsieur Medhi KRIM ;

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de règlementer le stationnement et la circulation pendant la durée des travaux ;

ARRETONS

Article 1er : À compter du 03 juin 2024 et jusqu'au 15 juin 2024, la société MK TELECOM est autorisée à intervenir sur l'ensemble de la voirie communale dans le cadre des travaux de création et remplacement de poteaux.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place, à la charge et sous la responsabilité de la Société MK TELECOM pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

Article 3 : L'entreprise est tenue de remettre en état la voirie et d'effectuer son nettoyage à la fin de chaque journée. Elle devra réparer toutes les détériorations qui pourrait survenir sur le trottoir et la chaussée.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7 : Ampliation sera adressée :

- La Gendarmerie de Gisors, 10 rue de la Libération, 27140 Gisors
- Communauté de communes du Vexin Normand, 5 rue Albert Leroy, 27140 GISORS
- CASERNE POMPIERS, rue de l'Arsenal des Pompiers, 27140 Gisors
- Préfecture de l'Eure, Boulevard Georges Chauvin 27000 EVREUX

Fait à Neaufles Saint Martin, le 27 mai 2024

Le Maire,
Sonia LACAS

